

# LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

JUILLET/AOÛT 2022

N° 280

*Presqu'île de charme*



Le 20 juin 2022  
Inauguration de la RENATURATION  
de la PLAGE DE LA COUDOULIÈRE



VILLE DE  
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Hôtel de Ville  
Place des Résistants  
83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER  
04 94 11 51 60  
[www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)  
Le Mandréen - Saint-Mandrier-sur-Mer





## ÉDITO

Je n'ai pas pour habitude de commenter les résultats des élections, autres que municipales. Notre majorité municipale est en effet plurielle et notre stratégie partagée est d'œuvrer pour notre commune.

Les Mandréens, mais aussi les électeurs de la 7<sup>ème</sup> circonscription, ont tranché en élisant un autre député, en toute démocratie, et ce choix nous le respectons.

J'espère personnellement que, au plus haut sommet de l'État, ces résultats seront entendus et que, pour l'avenir de notre pays, ils se traduiront par un changement de méthode et une prise en compte des difficultés rencontrées par les Français.

Pour changer de sujet, c'est une grande satisfaction d'avoir pu inaugurer la nouvelle plage de la Coudoulière en présence des représentants de l'État, du Conservatoire du Littoral, de la Région, du Département, des associations mandréennes et d'un nombreux public mandréen, tous accompagnés des tambourinaires de Magali qui nous ont produit une aubade au milieu du théâtre de verdure.

Ce lieu, les Mandréens doivent maintenant se l'approprier. C'est bien ce que fera notre municipalité en vous proposant, dès le 18 juillet prochain, la première représentation dans le théâtre de verdure et j'espère à cette occasion vous y retrouver nombreux. Et même si tous les abords ne sont pas terminés et si l'herbe qui doit recouvrir les gradins n'est pas encore sortie de terre, je suis sûr que vous apprécierez.

L'important ce sera de dire dans quelques années, pour la première représentation, j'étais là !

Le Maire,  
**Gilles VINCENT**



### VIVE LES MARIÉS !

**Natalia WEISZBERGER & Rémy DELPECH** 28/05/2022

**Sophie LEFEUVRE & Alexandre TYMINSKI** 28/05/2022

**Marie PELLETINGEAS & Jonathan PAYSANT** 04/06/2022

**Adeline SNIETURA & Nicolas REMY** 10/06/2022

**Emilie FLESCHE & Eric CRUCIANI** 11/06/2022

### ILS NOUS ONT QUITTÉS

**Mary-Rose GERFAUX** née BENOIT 24/05/2022 71 ans

**Hortense MIGNONE** née LAUGIER 05/06/2022 91 ans

**BRAVO Gabriel** 05/06/2022 79 ans

**FLORY Yann** 07/06/2022 89 ans

## NOS JOIES, NOS PEINES...

**V**ous êtes artisan-créateur, professionnel ou non, faites-vous connaître auprès du service Vie de la Cité ([vielite@ville-saintmandrier.fr](mailto:vielite@ville-saintmandrier.fr)) en précisant vos nom, prénom, nom de société le cas échéant, le type de fabrication ou création ainsi qu'un numéro de téléphone et votre adresse mail.



### PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h 00 à 8 h 00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17. L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

### VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis à l'accueil de la Mairie.

### AMIS DU BOUT DU MONDE

Nous serions très heureux, amis mandréens qui habitez au bout du monde, si de temps en temps, vous nous donniez de vos nouvelles avec une belle photo du lieu où vous habitez.

Le Maire,

### LE MANDRÉEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

Disponible sur

[www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

**Directeur de la Publication :** Gilles VINCENT  
**Rédaction, création graphique, mise en page :** Service Vie de la Cité.

**Crédits photos :** Vie de la Cité, Associations

**Photo de couverture :** Vie de la Cité

**Impression :** Caractère - Imprimeurs SIRA  
83110 SANARY-SUR-MER

# ACTUALITÉ MUNICIPALE

## Plan CANICULE 2022

Inscriptions sur le registre Canicule

En cas de canicule, la Préfecture du Var déclenche un plan de vigilance canicule définissant un des quatre niveaux d'alerte (vert-jaune-orange-rouge). C'est la raison pour laquelle, le Centre Communal d'Action Sociale, comme chaque année, doit réactualiser le registre confidentiel « Canicule ».

**Sont concernées, les personnes adultes handicapées ou les personnes âgées de plus de 60 ans.** En cas de déclenchement de ce plan, les Mandréens inscrits dans ce registre seront contactés par le CCAS afin de leur apporter l'aide et le soutien les plus appropriés.

L'inscription dans ce registre est une démarche personnelle ou peut être effectuée par un proche ou un voisin en appelant le 04.94.11.24.56.  
 Bon été à tous.

Véronique VIENOT  
 Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales  
 et des Personnes Âgées

## BOURSE de rentrée scolaire aux bacheliers

Les étudiants ayant été reçus au baccalauréat 2022 et poursuivant leurs études ou une formation professionnelle, peuvent bénéficier d'une bourse de 250 €, suivant les ressources (avis de non-imposition) et la situation de la famille.

Veuillez contacter le secrétariat du CCAS au 04.94.11.24.56.

Véronique VIENOT  
 Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales  
 et des Personnes Âgées

## TENUE CORRECTE exigée



En application de l'arrêté 41-2003 du 7 juillet 2003, nous rappelons à tous que la circulation hors des lieux de baignade, d'activités sportives ou de leurs abords immédiats, est rigoureusement interdite à toute personne dont la tenue vestimentaire est limitée au port d'un maillot de bain, ou qui peut être considérée comme manifestation contraire à la décence.

Les shorts et T-shirts au minimum, sont tolérés sur les promenades et en Ville.



## CARTE SCOLAIRE dans les écoles

Notre commune compte deux groupes scolaires : Maternelle et élémentaire l'Orée du Bois au Pin Rolland, et maternelle et élémentaire Louis Clément au Creux Saint Georges.

La commune veille à équilibrer les deux groupes mais celui de Louis Clément présente un nombre d'élèves plus important. Une classe de maternelle sera ouverte lors de la prochaine rentrée scolaire.

A l'Orée du Bois, nous voyons moins de renouvellement et deux classes, en maternelle et élémentaire, ont été fermées les années précédentes. C'est pourquoi, aucune dérogation ne sera accordée, quel qu'en soit le motif.

Nous bénéficions dans ces deux groupes d'un enseignement de qualité comme le montrent les évaluations nationales, supérieures à la moyenne.

Je tiens à remercier les enseignants pour leur travail et l'attention accordée à nos enfants. Je leur souhaite des vacances bien méritées.

Bonnes vacances à tous et au 1er septembre.

Colette DEMIERRE  
 Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires

## Les brèves du CONSEIL

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 23 mai 2022.**

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage, par voie électronique et par voie de presse, sont par principe ouvertes au public.

**Les principales questions débattues portaient sur les points suivants :**

- Révision des attributions de compensation de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
- Demandes de subventions au Conseil Régional et au Conseil Départemental pour les travaux de rénovation et extension de l'hôtel de ville.
- Demande de fonds de concours auprès de la Métropole TPM pour des travaux de rénovation de l'école élémentaire Louis Clément.
- Octroi d'une subvention à l'association l'Œuvre des Pupilles et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France.
- Avenant n°1 à l'accord-cadre "travaux de rénovation des bâtiments communaux".
- Déclassement et cession d'une parcelle communale - délaissé de voirie - (AI 335), montée de Costabella.
- Création de postes pour cause de départ en retraite, réussite au concours et accroissement d'activité.
- Création des postes d'emplois saisonniers 2022.
- Convention pour la formation des policiers municipaux à la pratique de divers équipements de défense et d'intervention.
- Vote d'une convention-cadre pour permettre des résidences d'artistes.

**Sur les 14 délibérations donnant lieu à vote, 11 ont été approuvées à l'unanimité et 3 avec 4 abstentions.**

*Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place et sur le site Internet de la ville ([www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)) par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.*

Michel MARIN  
 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
 chargé des Affaires juridiques et contentieuses, de l'Urbanisme et de la Commande publique

## PERMANENCE des élus

Les élus de la majorité municipale tiennent une permanence à la mairie annexe du Pin Rolland, **chaque deuxième samedi du mois**, de 10h à 12h.

Venez les y rencontrer, ils seront heureux de vous y accueillir pour échanger, vous informer et répondre à toutes vos questions.

**PROCHAINE PERMANENCE, SAMEDI 9 JUILLET 2022.**

## CÉRÉMONIES Patriotiques



**Judi 14 juillet 2022**  
**Fête Nationale**

**18h30 : Cérémonie au Monument aux morts.**

# Eh bien **NON**, nous ne sommes pas des bétonneurs !

**Facebook s'est récemment enflammé à propos d'un permis de construire délivré dans le chemin des roses.** Chacun y est allé de sa version, certains de bonne foi et d'autres "bien intentionnés" ont volontairement répandu de fausses informations, allant même jusqu'à exprimer de la haine, ce qui a décidé l'administrateur du site à supprimer le post.

Devant cette attitude, la municipalité ne peut rester silencieuse et nous allons ici relater l'évolution de la constructibilité sur notre presqu'île en fonction des documents d'urbanisme et des jugements, ce qui permettra à chacun de se faire une opinion basée sur des faits et non sur des élucubrations.

## ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTIBILITÉ

Tout d'abord, **avant 1992**, en matière d'urbanisme tous les terrains de la commune étaient constructibles, sauf quelques exceptions liées à l'activité de la Défense.

**En 1992, le premier document d'urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols**, est élaboré par les services de l'État (ex Direction Départementale de l'Équipement), comme c'était le cas alors dans les petites communes. Dans le rapport de présentation, la DDE estimait à 10 000 habitants la future population issue de ce plan.

Ce document était un compromis entre un développement mesuré de notre commune, la création d'emplois et de logements, et la nécessaire protection de notre cadre de vie. Ainsi, de grands terrains ont été classés constructibles, certains pour développer l'emploi, comme ceux de Luco (maison de retraite) et de La Marinière (résidence hôtelière), d'autres pour du logement, Cavalas, Juvenal, Ardissonne, Dubuis, Emmanuelli.

En contrepartie, 96 % de la forêt a été classée et une rupture d'urbanisation a été créée en séparant les deux grands quartiers de notre village.

**En 2003**, suite à un recours, le tribunal administratif, après s'être transporté sur notre commune, décidait de rendre inconstructible le vallon de Cavalas. En revanche, tous les autres terrains, y compris Juvenal, étaient confirmés constructibles.

**En juin 2006**, suite à une réunion entre le Conservatoire, Max Juvenal, propriétaire majoritaire du domaine, et la mairie, future gestionnaire, un accord était trouvé permettant au conservatoire de racheter les 2/3 du domaine en le rendant de ce fait inconstructible dans sa totalité. Le plan prévisionnel de gestion qui avait permis de trouver cet accord est conservé précieusement pour en apporter la preuve, si nécessaire. Aujourd'hui, c'est sur cette base que le domaine est géré.

Estimant qu'une population de 10 000 habitants était trop importante, et pour tenir compte également des décisions de justice, **nous avons élaboré en 2007 un nouveau document d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, après une large concertation et une enquête publique. En particulier, sur la base de



## Une Presqu'île sauvegardée

la confirmation de la constructibilité des terrains, la population estimée a été abaissée à 7000 habitants.

Dans ce nouveau plan, figurait la reconversion de l'ex BAN en centre de réparation navale de grande plaisance qui, nous le savons aujourd'hui, créera près de 400 emplois directs et indirects, une centaine de logements sociaux, mais aussi la piste cyclable en bord de mer.

**Ce PLU a fait l'objet d'un recours en 2010** et le tribunal administratif a considéré que, et je cite : *« les parties naturelles et non altérées par la main de l'homme [...] doivent être regardées comme des espaces remarquables »*. Ce préambule à la décision démontrait bien la partialité du juge du tribunal administratif de Nice qui s'était auto saisi du dossier et avait pour conséquence qu'à l'avenir, la commune ne pourrait plus délivrer de permis de construire sur un terrain nu, quelle que soit sa dimension, y compris pour un équipement public.

Le jugement concluait sur d'autres zones de la même façon et surtout, sur l'annulation du PLU considérant que dans les zones des unités de la Marine Nationale, une urbanisation de plus de 50 ha était prévue sans étude environnementale préalable. Or, il faut savoir qu'en fait, la seule extension d'urbanisation prévue, soit 15 ha, consistait dans la réalisation de salles de cours et dans le déplacement de la poudrière qui existait sur l'ex Ban. Les autres terrains étaient déjà occupés par des constructions, dont certaines de plusieurs étages, et changeaient simplement d'appellation pour clarifier justement leurs situations. En appel, la cour administrative de Marseille a annulé l'ensemble des décisions rendues par zone lors du premier jugement, mais concluait à l'annulation du PLU pour la raison précitée, à savoir le défaut d'étude environnementale par la Marine Nationale. De ce fait, la piste cyclable en bord de mer était aussi annulée ainsi que la centaine de logements sociaux.

**En 2008, un dossier de permis de construire était déposé sur les terrains Ardissonne** comprenant 14 logements, en partie haute, et un petit collectif. Or, la zone sur laquelle devait être réalisée ces constructions a été, dans un premier temps, suspendue en référé, puis annulée par un jugement du tribunal administratif.

Contrairement à ce que certains prétendent, dans ses documents d'urbanisme la municipalité ne rend pas constructible un terrain pour faire plaisir à un promoteur mais elle suit les décisions de justice qui s'imposent à elle. Un bel exemple en est la propriété Fliche au Pin Rolland dont la partie nord, jouxtant le camping, avait été classée constructible par le jugement du tribunal administratif de Nice en 2003 et le PLU de 2007 avait tenu compte de ce jugement. Un permis avait été alors accordé en 2009 pour une construction de 12 logements car le projet était conforme au PLU et à la décision de justice antérieure. Ce permis a fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon en 2012 qui a confirmé la légalité du permis. Ce jugement a fait l'objet d'un appel devant la cour administrative de Marseille qui a annulé le premier jugement rendu à Toulon ainsi que le permis de construire délivré.

Alors, comprenez qui pourra. **Mais, dans tous les cas, la municipalité se doit de tenir compte de cette nouvelle décision, ce que nous avons fait dans le PLU de 2017 en classant le terrain en agricole protégé compte tenu de son passé viticole.**

Même principe, suite aux décisions de justice **un nouveau PLU était approuvé en 2017** car la procédure d'élaboration est relativement longue. La nouveauté dans ce nouveau PLU est la prise en compte de la création de logements sociaux pour tenir compte des obligations imposées par la loi SRU, qui nous impose 20 % de logements sociaux, et par la loi Duflot qui exige 25 % de logements sociaux en 2025. Or, la commune n'en possède que 6.7 % et ce, malgré l'achat de terrains, forts chers, comme ceux de la rue Jean Aicard, 700 000 € pour construire 9 logements ou l'achat par préemption d'appartements comme à la poste pour 150 000€.

**Ces lois ne devraient en aucun cas s'appliquer à notre commune. Cette dernière est la plus petite du Var en superficie, et elle est occupée à 50 % par La Marine.**

Malgré nos interventions auprès du Président de la République, du Premier Ministre, du Ministre du logement et de celui des Collectivités territoriales, nous n'avons jamais obtenu satisfaction ni même, quelquefois, de réponse.



## Une urbanisation qui s'intègre aux espaces naturels

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, l'État nous a rappelé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre déficit en logements sociaux était de 531. Il nous a enjoint pour respecter les objectifs fixés par la loi Duflot, de programmer la construction de 724 nouveaux logements sociaux. Nous avons refusé, en limitant ce nombre à celui de l'estimation des demandeurs de logements sociaux jusqu'en 2030, soit 348 logements. L'État a donc déféré notre Plan Local d'Urbanisme devant le tribunal administratif mais il n'a pas été entendu. Nos arguments sur les caractéristiques et les spécificités de notre territoire communal, mais aussi le résultat de l'enquête publique, ayant convaincu le tribunal.

De ce fait, aujourd'hui, nous payons chaque année des pénalités à hauteur de 130 000 €.

Dans ce PLU, nous avons souhaité une mixité entre des logements sociaux, qui nous sont imposés, et ceux du parc privé. Selon les programmes, de 30 à 50 % de logements sociaux sont prévus par projet immobilier et nous espérons ainsi pouvoir offrir un logement social à tous les Mandréens qui en sont et en seront demandeurs.

Pour revenir aux affabulateurs et aux diffuseurs de fausses informations, qui écrivent, à longueur d'année sur Facebook, que les logements sociaux ne sont pas attribués aux Mandréens, nous rappellerons que sur les programmes antérieurs, **ce sont quasiment 95 % des logements sociaux qui ont été attribués aux Mandréens**, grâce aux achats de terrains et de logements par la commune et mis à disposition des bailleurs sociaux.

Notre municipalité, vous l'avez compris est confrontée, comme tant d'autres, à l'obligation de se conformer aux lois. Dans le même temps, nous sommes conscients que le respect des objectifs fixé par ces lois risque de modifier le cadre de vie de nos communes. C'est la raison pour laquelle, les Maires, qui ne sont pas des bétonneurs comme certains les qualifient, se battent pour faire changer ces lois scélérates. Mais dans l'intervalle, ils sont contraints de trouver des compromis dans leur PLU afin de permettre à certaines familles de pouvoir accéder à ces logements sociaux, de payer le moins possible de pénalités, et en même temps de protéger le cadre de vie de leur commune. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire mais l'exercice est difficile, voire impossible. En effet, certains diront qu'ils sont contre les constructions quand l'État, lui, nous oblige à construire des logements sociaux en grand nombre.

**Pour revenir au projet du chemin des Roses**, il est porté par l'Établissement Public Foncier Régional (EPFR), organisme d'État, qui achète des terrains avec les pénalités payées par les communes et, là encore, nous sommes très loin, selon les propos accusateurs déversés sur Facebook, de : *"promoteurs immobiliers qui se gavent"*.

Ce terrain a fait l'objet de plusieurs décisions de justice qui ont confirmé sa constructibilité. Il est inscrit dans le PLU, qui a fait l'objet de plusieurs concertations et d'une enquête publique. Les règles d'urbanisme applicables sont similaires à celles de la copropriété voisine du Grand Large et, là aussi, contrairement aux propos tenus, le permis accordé est consultable en Mairie, à

condition toutefois d'en faire, comme il se doit, la demande par écrit.

Mais, nous sommes étonnés aujourd'hui que certains se réveillent car, à notre avis, le projet antérieur, qui prévoyait 14 villas et un petit collectif sur le même terrain du chemin des Roses, aurait mérité à l'époque d'être défendu par les riverains.

A ce jour, le PLU a été attaqué devant le tribunal administratif. Un premier jugement, qui nous a globalement satisfaits, a été rendu à Toulon. Suite à un recours, ce jugement fait l'objet d'un appel et nous sommes dans l'attente de l'arrêt de la cour administrative de Marseille. Si cette dernière décidait de revenir sur la constructibilité qu'elle a, elle-même, décidé autrefois sur plusieurs terrains, en particulier celui du chemin des Roses, nous en prendrions acte comme nous l'avons toujours fait.

Et, il n'est pas écrit que nous n'en serions pas satisfaits au nom de la commune car les décisions de justice s'imposent également à l'État, même lorsqu'il s'agit de logements sociaux.

Je suis conscient que ce long développement peut vous paraître assez technique et certainement très fastidieux. Néanmoins, il était indispensable pour que chacun puisse se faire sa propre opinion, à partir d'éléments factuels, objectifs, et non à partir d'approximations ou de ragots qui nuisent à un débat démocratique, sain et rationnel.

Le Maire,  
Gilles **VINCENT**

# Ça se passera en **JUILLET & AOÛT...**

## LES CONCERTS PROPOSÉS PAR LA VILLE

REVIVEZ LA FUREUR DES ANNÉES 80!

**FLASHBACK TOP 80's**

JEUDI 30 JUIN 2022 21H30

Place des Résistants

en concert

**BETWEEN US**

J-J GARSALT ANGY NICOLAS

LUNDI 4 JUILLET 2022 À 21H30

SQUARE JOUVENCEAU  
Rue Anatole France  
Saint-Mandrier-sur-mer

en concert

**QUARTET DOUCE AMBiance**

21H 30 JEUDI 7 JUILLET 2022

DOMAINE DE L'ERMITAGE

**M.A.G.E LE TRIO**

EN CONCERT !

21H 30 LUNDI 11 JUILLET 2022

PLACE DU MARÉGAU

**LE DUO CES GENS-LÀ en concert !**

LUNDI 18 JUILLET 2022 21H30

THÉÂTRE DE VERDURE

**ANDREA CAPARROS QUARTET**

PINÈDE SAINT-ASILE AU PIN ROLLAND JEUDI 21 JUILLET 2022

21H30

**AIOÏLI**

21H30 LUNDI 25 JUILLET 2022

PLACE DES RÉSISTANTS

EN CONCERT À SAINT-MANDRIER !

**TRIBUTE BLUES BROTHERS LES INVENDABLES**

PINÈDE SAINT-ASILE À PIN ROLLAND JEUDI 28 JUILLET 2022

21H30

**TRIO NOTA FEMINA**

21H30 LUNDI 8 AOÛT 2022

DOMAINE DE L'ERMITAGE

**Je t'aime toujours**

21H30 JEUDI 11 AOÛT 2022

PLACE DES RÉSISTANTS

SPECTACLE !

**DAMIEN SOLO**

21H30 LUNDI 15 AOÛT 2022

THÉÂTRE DE VERDURE en concert

**LES CHATS PERCHÉS TRIBUTE ROLLING STONES**

21H 30 JEUDI 18 AOÛT 2022

PLACE DU MARÉGAU

**K SURFIN'K EN CONCERT !**

JEUDI 25 AOÛT 2022 21H 30

SQUARE JOUVENCEAU

**ERIC & JEFF MATTEI**

CHANTS CORSES

DOMAINE DE L'ERMITAGE LUNDI 29 AOÛT 2022

A PARTIR DE 21H

## LES EXPOS

**EXPO 3 ARTISTES**

DU 8 AU 31 JUILLET 2022

VERMÉNAGE VINCENNES 3 JUILLET À 18H30

GALERIE RANCLIO

**La Mer de MENDOZE**

EXPOSITION DU 9 AU 24 JUILLET 2022

VERMÉNAGE, samedi 9 juillet à 17h

GALERIE RANCLIO

PEINTRES ET ARTISANS AMATEURS DE LA PRESQU'ÎLE

**EXPOSITION**

du 13 juillet au 15 août 2022

UNDER RESTAURANT SOLLARE

VERMÉNAGE, samedi 13 juillet 2022 à 18 h 30

ATELIER PROVENCAL 04 37 44 74 27

**BRIGITTE DRAVET**

DU 5 AU 21 AOÛT 2022

GALERIE RANCLIO

**Philippe Broyer**

EXPOSITION DU 12 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2022

VERMÉNAGE, samedi 12 août à 18h30

ATELIER PROVENCAL 04 37 44 74 27

**RENARD JOBIN**

EXPOSITION DU 12 AOÛT AU 4 SEPTEMBRE 2022

VERMÉNAGE, samedi 12 août à 18h30

ATELIER PROVENCAL 04 37 44 74 27

LE PROGRAMME COMPLET DES FESTIVITÉS EST DISPONIBLE AUX DIFFÉRENTS POINTS D'ACCUEIL DE LA VILLE ET SUR [WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR](http://WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR)...

## ABRIS BUS

Après avoir mis en accessibilité l'abri bus de "Président", les deux de "Caravelle", celui de "Port soleil" et les deux de "Vert bois", le pôle transport de la métropole a continué son travail d'amélioration de l'accueil et du confort des usagers du réseau Mistral, en mettant en accessibilité 4 arrêts de Pin Rolland, à savoir : "Pin Rolland", "Nouméa", "Baou" et "Figuier".

Sur les 33 arrêts de la commune, 50 % sont accessibles. Ce qui place Saint-Mandrier dans les premiers de la métropole.

D'ores et déjà la programmation pour une nouvelle campagne est prévue pour l'an prochain



Arrêt Pin Rolland



Arrêt Baou



Arrêt Figuier



Arrêt Nouméa



Arrêt Vert Bois

## Le TRIATHLON de Saint-Mandrier

**Après quelques années d'absence, il est de retour !**

Pour cette première édition du triathlon de Saint-Mandrier by Six-Fours Triathlon, nous avons voulu réaliser un triathlon 100% sur la presqu'île avec des parcours entre mer et terre, avec le soutien de la municipalité.

Le **dimanche 4 Septembre**, le triathlon de Saint-Mandrier est ouvert aux licenciés et aux non licenciés, en participation individuelle ou en relais, dès 15 ans.

L'épreuve natation a lieu en mer en un aller simple avec sortie au bout du port, sur le quai d'honneur, place des Résistants.

Le parcours vélo se déroulera en 2 boucles, par le cimetière.

La course à pied empruntera les plus beaux cheminements de la commune.

Nous espérons que vous prendrez un immense plaisir, malgré les difficultés que nous allons vous proposer.

Inscription sur [www.timingzone.com](http://www.timingzone.com), nombre de dossards limité, clôture des inscriptions sans préavis.

L'équipe organisatrice de  
**SIX FOURS TRIATHLON**

**TRIATHLON DE SAINT-MANDRIER**

ORGANISÉ PAR **SIX FOURS TRIATHLON**

**DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022**  
**PLACE DES RESISTANTS**

**DÉPART 15H00**

FORMAT S | **750M - 18KM - 5KM**  
INDIVIDUEL / RELAIS

Inscriptions sur <https://timingzone.com>

Informations sur <https://www.six-fours.com> et sur notre  et   
Contact par mail : [sixfourstriathlon@hotmail.fr](mailto:sixfourstriathlon@hotmail.fr)



## La BIBLIOTHÈQUE Municipale Ouvverte tout l'été !

Les bénévoles de la Bibliothèque Municipale seront heureux de vous accueillir, avec vos enfants et petits-enfants, **le mercredi de 14h30 à 16h, le jeudi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 11h30.**

La bibliothèque dispose d'un grand choix de romans, policiers, livres d'art, bibliographies, livres historiques, livres de développement personnel, BD, livres pour enfants...  
L'équipe de bénévoles saura vous conseiller si vous le souhaitez.

Durant les chaudes heures de l'été, que faire de mieux que de se plonger dans la lecture d'un livre passionnant !

Les **BÉNÉVOLES**  
Bibliothèque Municipale

## LIBRE EXPRESSION

### Le mot de l'**OPPOSITION**

En octobre 2019, à l'occasion du débat parlementaire du projet de loi engagement dans la vie locale et proximité de la vie publique, un sénateur avait déclaré qu'il fallait « *faire en sorte que la cellule de base qu'est la commune redevienne ce qu'était l'agora athénienne. Si la commune ne parvient pas à recouvrer cette forme originelle de la démocratie, cette dernière sera en péril dans notre pays* ».

La loi a été adoptée et publiée le 27 décembre 2019, à peine quelques semaines avant le début de la crise de la Covid-19 et les élections municipales. A-t-elle atteint ses objectifs ? Difficile de l'apprécier et d'en juger à notre niveau, cependant, il y a une chose dont nous sommes absolument certains, c'est que la commune de Saint-Mandrier est très loin d'être redevenue l'agora athénienne.

Le dernier conseil municipal du 23 mai 2022 en constitue l'illustration la plus flagrante et la plus triste. Expédié en à peine plus d'une demi-heure, il a constitué un ersatz de démocratie. Si le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile, ou au moins une fois par trimestre, était-il vraiment nécessaire de réunir un conseil municipal, alors que le dernier s'était tenu le 20 avril, avec un ordre du jour aussi peu fourni et ne comportant aucune proposition de délibération ayant un sens politique, si ce n'est l'approbation du pacte financier et fiscal de toute façon adopté par le conseil métropolitain. Était-il de saine démocratie de répondre à nos demandes de précisions ou à nos suggestions que « c'est parce qu'on l'a décidé » ou que « on se méfie de tout ce qui vient de Paris et des énarques... » ou encore « vous n'avez qu'à faire des propositions en commission ».

Alors que ces commissions ne sont que des commissions d'étude et ne peuvent émettre que de simples avis ou formuler des propositions dont il appartient au conseil municipal, et à lui seul, de débattre et de décider. Refuser le débat au prétexte que le dossier a été examiné en commission est un déni de démocratie. C'est peut-être aussi une manière de pouvoir resservir ad nauseam l'affirmation « les élus de l'opposition ne proposent rien, ne participent à rien et ne connaissent pas leurs dossiers ».

A moins qu'effrayé par le propos du sénateur et à l'évocation du sort funeste qui fut celui d'Athènes, le premier magistrat de la cité ne préfère s'inspirer de Sparte et museler toute opinion différente de la sienne. Nous sommes convaincus pour notre part, que la participation citoyenne et une véritable délibération municipale permettront de répondre à la crise démocratique que nous traversons.

Nous vous souhaitons un bel été.

**Les élus de la Vague Mandréenne :** Pierre CALMET, Denis CLAVE, Philippe DÉZÉRAUD, Jean-Ronan LE PEN, Nolwenn MONTAGNY  
<https://lavague.info/>



Le **PROGRAMME DES VACANCES** d'été est à découvrir grâce à ce QR code :



### Inscriptions au **CONSERVATOIRE TPM**

C'est le moment de vous inscrire au Conservatoire TPM pour la rentrée de septembre 2022. Vous pouvez le faire depuis chez vous, sur Internet.

• <https://www.conservatoire-tpm.fr/>



**Le Conservatoire TPM, site de Saint-Mandrier**, met à votre disposition une classe d'éveil pour les enfants de 5 et 6 ans, de nombreuses disciplines dans ses 4 spécialités : **Musique, Danse, Théâtre et Arts du cirque.**

**Contact :** 04 94 93 34 36 - [conservatoire-saintmandrier@metropoletpm.fr](mailto:conservatoire-saintmandrier@metropoletpm.fr)

## EMPLOI

### FERMETURE de votre bureau Municipal de l'emploi pour congés annuels :

Le B.M.E. de la mairie sera fermé pour congés annuels à partir du lundi 15 Août. Réouverture le Jeudi 1<sup>er</sup> Septembre.  
En cas d'urgence, il est possible de joindre la Conseillère Municipale déléguée à l'emploi par mail : [lpichard@ville-saintmandrier.fr](mailto:lpichard@ville-saintmandrier.fr)

Laure **PICHARD**  
Conseillère Municipale déléguée à l'Emploi et au Commerce



## La Tribune de la MAJORITE

### LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ A VOTRE SERVICE

Souvent critiqués, les élus de la majorité sont ici soucieux de vous rappeler les diverses délégations pour lesquelles ils sont sollicités au quotidien.

Pour faire suite à notre tribune du mois d'avril, un rappel du « qui fait quoi » nous a semblé complémentaire. Il est important de pouvoir mettre un nom sur les actions qui gèrent la vie de la commune au quotidien. A l'intérieur de chaque commission, se retrouvent les conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition. Chacun essayant de travailler en commun pour le bien-être de tous. En voici les différents dépositaires :

- **L'URBANISME** : Michel Marin - Adjoint ;
- **L'ENVIRONNEMENT/LA SANTÉ/LA JEUNESSE** : Catherine Defaux - Adjointe ;
- **LES TRAVAUX COURANTS ET GRANDS PROJETS** : Christian Toulouse - Adjoint ;
- **LE SOCIAL** : Véronique Vienot - Adjointe ;
- **LE SPORT** : Romain Blanc - Adjoint ;
- **LES ÉCOLES** : Colette Demierre - Adjointe ;
- **L'ANIMATION/ LA CULTURE/ LES ASSOCIATIONS** : Romain Vincent - Adjoint ;
- **L'ACCESSIBILITÉ PMR** : Michel Chambelland - Conseiller Municipal délégué ;
- **LE COMMERCE/ L'EMPLOI** : Laure Pichard - Conseillère Municipale déléguée ;
- **LE PATRIMOINE CULTUREL** : Sylvie Becchino-Beaudouard - Conseillère Municipale déléguée ;
- **LE PORT/LES PLAGES/LA PÊCHE** : Xavier Quenet - Conseiller Municipal délégué ;
- **LES FESTIVITÉS** : Séverine Mathivet - Conseillère Municipale déléguée ;
- **VIE PATRIOTIQUE/ CORRESPONDANT DÉFENSE/ SÉCURITÉ** : Fabrice Dedons - Conseiller Municipal délégué ;
- **LA PETITE ENFANCE** : Sylvie Labrousse - Conseillère Municipale déléguée ;
- **LES FOIRES ET LES MARCHÉS** : Katia Argento - Conseillère Municipale déléguée ;
- **LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES** : Alain Fontana - Conseiller Municipal délégué ;
- **AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES/ LE PERSONNEL** : Annie Esposito - 1<sup>ère</sup> Adjointe ;
- **LE GARANT DE LA TOTALITÉ** plus toutes les autres actions non listées ci-dessus, y compris nos relations avec la Métropole TPM : Gilles Vincent - Maire.

Toutes les personnes ci-dessus désignées sont bien entendu à votre écoute et joignables en mairie. Pour les autres, dont le nom ne figure pas sur la liste, ils sont bien entendu également à votre écoute car ils œuvrent à l'intérieur de différentes commissions. Il s'agit de : M. Asnard, A. Rastouil, A. Sauquet, D. Franceschini, R. Cailleaux, S. Sauvat.

Afin de pouvoir mener au mieux leurs différentes missions, les élus de la majorité n'hésitent pas non plus à effectuer diverses formations sur site ou en délocalisé.

Alors, d'aucuns diront que cela est normal car ils sont élus et parfois même pour quelques uns, rémunérés. L'on oublie bien souvent que, venus d'horizons politiques différents, voire même, hors de toute famille politique, tous ont uniquement à cœur le bien-être des Mandréens : jeunes, moins jeunes, petits et grands. « La critique est aisée, l'art plus difficile ».

**L'équipe des élus d'Union Pour Saint-Mandrier, de Marégau à Cépet**

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : Gilles VINCENT 2020-2026/  
Union Pour St Mandrier de Marégau à Cépet

FB: Gilles-Vincent-2020-2026-Union-Pour-Saint-Mandrier-De-Marégau-à-Cépet

## Droit de RÉPONSE au mot de l'opposition de juin dernier.

C'est à chaque mandat le même cinéma. L'opposition considère que la majorité n'a pas le droit de s'exprimer et de répondre à leurs accusations, qui sont d'ailleurs souvent mensongères.

Pourtant, la justice a déjà tranché sur le sujet et, n'en déplaise à Monsieur LE PEN, le Maire peut avoir un droit de répondre et la majorité une tribune.

Je n'ai pas à juger de l'assiduité des membres de l'opposition et je ne fais pas un décompte de leurs absences. Mais, comment peuvent-ils participer à la vie communale s'ils ne viennent pas aux commissions municipales ? N'ont-ils pas été élus par une partie de la population et ne sont-ils pas mandatés par elle pour participer, même dans l'opposition, à la vie communale ?

Déclarer que je serais contre une maison de santé est une opération politique de désinformation des Mandréens. J'en veux pour preuve la réception d'une délégation, de médecins et de paramédicaux, et le passage en revue du plan d'urbanisme afin de trouver des possibilités d'installation de cette maison de santé. J'ai toujours été favorable aussi au travail en synergie des professionnels de santé. En revanche, j'ai toujours été clair sur le fait que cette maison de santé devrait être financée par les acteurs médicaux et par l'ARS et non par la municipalité comme c'est le cas dans de nombreuses collectivités du Var. Cette position a déjà été affirmée dans le Mandréen de février 2022. Aujourd'hui, je constate que le choix des professionnels de santé, qui portaient ce projet, se porte vers une maison de santé multi-sites, c'est-à-dire le travail en réseau de ces professionnels et le maintien de leurs cabinets.

Ce projet est tout à fait conforme à la stratégie développée par la municipalité et diffère totalement du projet de l'opposition qui consistait, pour attirer de jeunes médecins, à créer une maison de santé dans les locaux de l'ancienne gendarmerie maritime sans avoir demandé à la marine si elle souhaitait se défaire de ce local.

M. LE PEN, dans son article, revient aussi sur la proposition de créer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui, à l'époque, n'étant pas structuré, n'aurait été qu'un énième « comité Théodule » dont les bobos écolos raffolent. Depuis, l'État a encadré la création de ces comités, leur composition, leur mode de fonctionnement et a promulgué un décret en Mai 2021 les rendant désormais obligatoires pour les communes de plus de 5 000 habitants. Le Chef de service de la Police Municipale y travaille et la première réunion avec la représentante du procureur de la République et de M. le Préfet s'est tenue en mairie en ma présence, ce qui témoigne du caractère officiel de cette démarche.

Je note que M. LE PEN réaffirme son opposition aux caméras de surveillance pourtant bien utiles, comme l'affirment les agents de la police nationale de la Seyne et ceux de notre police municipale. En ce qui concerne les effectifs de la police municipale et leur augmentation, nous sommes là aussi bien en désaccord. Augmenter les effectifs de la police municipale dans la journée, comme le propose l'opposition, ne résoudra pas les problèmes constatés dès la nuit tombée.

Nous, nous préférons la mise en place d'une brigade de nuit entraînée spécifiquement pour intervenir sur des faits nocturnes, brigade qui pourra également être canine.

Quand M. LE PEN nous accuse "d'omettre de refuser des permis dans les zones boisées", c'est une fois de plus méconnaître le fonctionnement de la délivrance des permis, c'est jeter l'opprobre sur la commission d'urbanisme dont fait partie une de ses colistière, Madame MONTAGNY, car le Maire signe les permis en prenant en compte l'avis de cette commission.

Enfin, M. LE PEN nous confirme bien dans le Mandréen de juin 2022, en le revendiquant, qu'il souhaite bien : "remplacer le bitume d'une parking par des jardins cultivés", ce parking étant militaire, et cite l'exemple de la Coudoulière. Mais, s'il avait été présent le jour de l'inauguration de cette nouvelle plage, comme de nombreux Mandréens, il aurait pu constater qu'il n'y avait pas de salades mais plutôt des tamaris, des lustiques, des cistes... flore méditerranéenne choisie par le Conservatoire du Littoral parce qu'elle pousse en bord de mer. C'est tout simplement une question de bon sens et non de dogme écologiste.

Le Maire,  
Gilles VINCENT

## L'école de DANSE

Après les très bons résultats obtenus aux concours des Jeunes Talents du Sud et de la Confédération Nationale de danse au mois d'avril par nos chères élèves, c'est à nouveau avec une immense fierté que nous vous annonçons que lors du concours National de la Confédération Nationale de Danse qui s'est déroulé à Montpellier au mois de mai, Juliette Provost-Dauphin a obtenu un premier prix, Jeanne Delahégue et Lili-Rose Carré un second prix. Ce concours est réputé pour son niveau élevé, nous sommes reconnaissants envers nos élèves pour leurs efforts et leur excellent travail.

Nous avons la chance d'avoir des danseuses et danseurs motivés avec un fabuleux esprit d'équipe, des familles qui nous encouragent et nous suivent avec gentillesse et patience, un bureau au top et une municipalité qui nous soutient. Un grand merci à vous tous !!!

Si vous aimez la danse et que vous recherchez une structure familiale et professionnelle pour enfants et adultes, d'excellents professeurs diplômés d'État, capables de développer le potentiel de vos enfants ou tout simplement leur faire passer des bons moments dans une ambiance chaleureuse avec de beaux spectacles en fin d'année, contactez-nous !

Cours de Classique, Modern'Jazz, Street-Dance, Cabaret, Hip-Hop, Salsa, Bachata, Pilates et Yoga.

Ecole de Danse de Saint-Mandrier : danse.stmandrier@gmail.com ou 06.15.87.24.15 / 06.24.75.44.17

**Reprise des cours le 5 septembre.**

Le Bureau de l'ÉCOLE DE DANSE



## Tournoi Open 2022

Le tennis club de Saint-Mandrier organise son tournoi open (2<sup>ème</sup> catégorie) **du 16 juillet au 3 août**.

Les inscriptions (adultes : 18€ - Jeunes : 15€) peuvent être prises au club, sur Ten'Up, par téléphone au 04.94.30.54.48 ou par mail : tcsmandrier@orange.fr

Pour tout renseignement complémentaire, le juge arbitre est à votre disposition au : 06.98.43.98.40.

Le **COMITÉ** du tournoi



## ANANDAYOGA

La saison 2021-2022 a été marquée par le redémarrage des cours et l'arrivée de nouveaux adhérents. Après ces temps d'anxiété et tous les autres sujets de craintes pour l'avenir, nous avons tous retrouvé l'envie de pratiquer et d'approfondir, cette belle discipline qu'est le yoga.

Toujours animés par Mireille MARTIN, professeur diplômé de la Fédération Française de Hatha-Yoga, et Nanou CANO, professeure diplômée de la Fédération Française de Green Yoga, les cours reprendront en septembre, les lundis et mercredis au square Marc Baron et les jeudis matins et fin d'après-midi au Pin Rolland, salles Myrte et Arbusbes.

Nous espérons reprendre nos sorties visites (musée d'arts asiatique, maison d'Alexandra Davis Neil à Digne, etc.) durant la prochaine saison 2022-2023.

Nous aurons l'occasion d'en reparler lors du forum des associations de début septembre.

En attendant de se retrouver, profitez bien de l'été, respirez et vivez sereins.

Pour tous renseignements vous pouvez joindre Mireille MARTIN au 06 37 16 02 58, Nanou CANO au 06 51 75 83 99 ou nous adresser un mail à l'adresse : anandayoga83430@gmail.com

Le bureau d **ANANDAYOGA**



ANANDAYOGA



## ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT et d'amélioration du cadre de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier-sur-Mer

### Recensement participatif des HÉRISONS et des MARTINETS de la presqu'île.

Après deux années marquées par la pandémie du Covid-19 et les précautions sanitaires qui s'imposaient, l'évolution favorable de la pandémie a permis aux adhérents de l'association de se retrouver pour l'assemblée générale qui s'est tenue en présentiel le 16 avril dernier. Une belle occasion de faire le point sur les actions menées pour la protection de l'environnement de la presqu'île et plus largement celles réalisées au niveau de notre région en commun avec les associations concernées par la protection de la nature.

En effet, le nombre d'espèces évolue en permanence, mais la communauté scientifique estime qu'aujourd'hui, les activités humaines accentuent ces changements et sont la principale raison des disparitions d'un grand nombre d'espèces. Les études identifient comme cause de cette érosion de la biodiversité, l'agriculture intensive, l'exploitation forestière, l'urbanisation, l'extraction minière, les activités de pêche et de chasse intensives, la pollution et les espèces invasives et autres maladies ainsi que le changement climatique.

Avec l'aide des données du Conservatoire botanique, de la LPO et de Reptil'Var, l'APE tient à jour un répertoire des différentes espèces observées sur la presqu'île depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui, nous vous proposons de participer à une étude citoyenne de recensement de deux espèces inscrites sur la liste des espèces protégées : **le hérisson** (*Erinaceus europaeus*), résident permanent de la presqu'île et **le martinet noir** (*Apus apus*), migrateur de passage de mars à octobre.



Nombre d'entre nous ont constaté la raréfaction du hérisson sur la presqu'île. C'est le même constat des scientifiques au niveau européen. En France, au moins 70% des populations de hérissons ont disparu en 20 ans sous l'effet de différents facteurs. Ainsi, l'intensification du réchauffement climatique ferait que les naissances des choupissons (les jeunes hérissons) initialement en été, sont maintenant observées en automne, période qui ne permet pas au jeune animal de trouver les ressources nécessaires pour passer l'hiver.

Quant aux martinets noirs, ils sont observés en plus grand nombre dans les airs de la presqu'île pendant la période de reproduction entre mi-avril et fin juillet.

Expert en voltige, le martinet noir, entièrement brun noirâtre avec une gorge plus claire est plus grand que l'hirondelle, avec des ailes longues en forme de faux. Ses populations sont en forte décroissance. En effet, ils nichent dans les fissures et cavités des habitations et les sites favorables à l'installation des nids se raréfient suite à la rénovation du bâti ancien.



Le hérisson et le martinet noir sont des espèces protégées en France et en Europe.

Ce projet de sciences participatives est ouvert à tous : **il suffit de prendre une photo de chaque hérisson et des lieux de nidification de martinets que vous observerez dans votre jardin ou lors de vos promenades le long des sentiers et quartiers de la presqu'île.** L'option localisation de l'appareil photo doit être activée pour que chaque photo enregistre la position géographique GPS du site de la prise de vue afin de cartographier vos observations. Les photos sont ensuite à transmettre à [contact@ape83430.fr](mailto:contact@ape83430.fr)

Merci de votre soutien et de votre participation à ce projet. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, prenez bien soin de vous.

Site internet : <https://www.ape83430.fr>  
Adresse courriel : [contact@ape83430.fr](mailto:contact@ape83430.fr)

## COLLECTE de sang

le vendredi 12 août - salle des Fêtes Marc Baron de 15h à 19h30

<https://dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner?>  
<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

### Quelques chiffres et infos utiles :

- 1 million de personnes sont soignées chaque année grâce aux dons de sang
- 47% des patients transfusés le sont dans le cadre du traitement de maladies du sang ou cancers
- 35% des patients transfusés le sont lors d'interventions chirurgicales
- Chaque jour, 10 000 dons de sang sont nécessaires.



### Témoignage :

« L'année dernière, on m'a diagnostiqué une leucémie lymphoblastique. J'ai donc reçu plusieurs transfusions de sang et de plaquettes. Actuellement, je m'entraîne tous les jours et j'ai repris ma vie professionnelle. C'est aussi grâce au soutien de l'EFS ! Après mon cancer, ma vie a pris un nouveau départ. Alors merci à ceux qui ont « rechargé mes batteries » en donnant leur sang. »

Gianni, 29 ans - Receveur

Des membres de l'Amicale seront présents pour vous accueillir. N'hésitez pas, venez nous rencontrer au Forum des associations de début septembre.

L'équipe du **DON DE SANG BÉNÉVOLE**

## USSM Basket

Le samedi 4 juin s'est déroulée la 7<sup>ème</sup> édition du "Challenge Jean Derrien", tournoi 3x3 Open Start League Junior.

6 équipes se sont affrontées tout au long de l'après-midi. Le podium est ainsi :

**Vainqueur** : HTV1 ;  
**2<sup>ème</sup>** : La Garde 1 ;  
**3<sup>ème</sup>** : HTV2.

Le vainqueur a reçu la coupe des mains de Mme Derrien et M. Romain Blanc, Adjoint aux sports. Encore une réussite aux dires des participants pour l'USSM Basket.

A noter, la présence des représentants de la Ligue Sud Basket et du Comité départemental de Basket du Var.

Martial **ANCELIN**  
Président



## Association **FESTIVE** de la presqu'île

**VIDE-GRENIERS D'ÉTÉ**  
**Dimanche 17 Juillet** et **Dimanche 21 Août** de 7h à 14h.

Parking Sainte Asile.  
**INSCRIPTIONS** le mercredi qui suit le dernier vide-grenier, de 10h à 12h, Salle Myrte.

# PROGRAMME SYNTHÉTIQUE DE JUILLET - AOÛT 2022

AGENDA Juillet	AGENDA Août
<b>Ven. 24 au dim. 26 juin</b> <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, Parking Saint Asile. Les Commerçants indépendants. <b>CONCERT DOUCE AMBIANCE</b> 21h30, Domaine de l'Ermitage.	<b>Lundi 1er août</b> <b>CIRQUE</b> , 18h30, Pl. des Résistants. <i>Cirque Dangleade</i> .
<b>FETE DE LA SAINT PIERRE</b> Programme disponible aux différents points d'accueil de la ville. <b>CONCERT DE LA SAINT PIERRE</b> : vendredi à 21h, domaine de l'Ermitage. <b>JOUTES</b> , samedi, 15h-19h, <b>MOLLAINE</b> , samedi à 19h, <b>DOLÈCES DES PECHERS</b> , dimanche à 12h30, Place des Résistants.	<b>Mardi 23 août</b> <b>CIRQUE</b> , 20h30, Pl. des Résistants. <i>Cirque Artigues</i> .
<b>Mardi 28 juin</b> <b>GALA DE L'ECOLE DE DANSE</b> 21h, place des Résistants.	<b>Mardi 16 août</b> <b>SARDINADE</b> , 19h, Place des Résistants. Les Francs Jouteurs. <b>CIRQUE</b> , 18h30, Pkg Saint Asile. <i>Cirque Dangleade</i> .
<b>Jeudi 30 juin</b> <b>FLASHBACK TOP 80</b> , 21h30, place des Résistants.	<b>Mercredi 17 août</b> <b>TOURNOI HANDBALL</b> , 18h-20h30, terrain de basket du village. USSM Basket.
<b>Vendredi 1er juillet</b> <b>FETE DES TERRASSES</b> , à partir de 18h, rdv chez vos commerçants participants. <b>Samedi 2 juillet</b> <b>BOULES COUPE DU CLUB</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.	<b>Jeudi 18 août</b> <b>CONCERT -LES CHATS PERCHÉS-</b> 21h30, Place du Maréga, <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, Parking Saint Asile. Les Commerçants indépendants.
<b>Vendredi 2 juillet</b> <b>FETE DE LA MER</b> , à partir de 19h30, Pinède St. Asile. Les Fêtes Mandréennes. <b>Dimanche 10 juillet</b> <b>BOULES CHALLENGE DE LA VILLE</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.	<b>Vendredi 19 août</b> <b>MARCHE NOCTURNE DES CREATEURS</b> , 17h-00h, place des Résistants. Plein V'arts. <b>Samedi 20 août</b> <b>CONCOURS D'ADULTI ET DINER AUX CHANDELLES</b> , 18h, Domaine de l'Ermitage. Les Fêtes Mandréennes. <b>Dimanche 21 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Dimanche 11 juillet</b> <b>CONCERT DU TRIO MAGE</b> , 21h30, place du Maréga. <b>Mardi 12 juillet</b> <b>MERQUEZ PARTIE</b> , 17h30, Pinède Saint Asile - Pin Rolland Maréga Vert-Bois. <b>CIRQUE</b> , 18h30, Place des Résistants. <i>Cirque Dangleade</i> .	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux. <b>Samedi 14 août</b> <b>VERNISSAGE EXPO BEATRICE DRANET</b> , 18h30, Galerie Rancillo. <b>Samedi 6 août</b> <b>JOUTES CHALLENGE QUIDO</b> , 15h-19h, Pointe des Blagueurs. Les Francs Jouteurs.
<b>Mercredi 13 juillet</b> <b>VERNISSAGE EXPO DE L'ATELIER PROVENCAL</b> , 18h30, Ancien restaurant scolaire. <b>REPAS DANSANT</b> , 20h, Pinède Saint Asile - Festeive de la Presqu'île. <b>Jeudi 14 juillet</b> <b>CERÉMONIE DU 14 JUILLET</b> , à 18h30, Monument aux morts.	<b>Lundi 15 août</b> <b>SARDINADE</b> , 12h, Pinède Saint Asile. Les Fêtes Mandréennes. <b>JOUTES</b> : 1/4 de FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE, 8h30-19h, Quai d'Hommeur. Pin Rolland/Maréga Vert-Bois.
<b>Jeudi 4 juillet</b> <b>NETTOYAGE DE LA PLAGE SAINT ASILE</b> , à 8h45 sur la plage. Fête de la Mer et des Littoraux.	<b>Lundi 22 août</b> <b>CONCERT CAVALAS UNDERGROUND</b> , 21h30, Pinède Saint Asile. Les Fêtes Mandréennes.
<b>Vendredi 5 juillet</b> <b>MARCHE ARTISANAL NOCTURNE</b> , 17h-00h, place des Résistants. Les Francs Jouteurs. <b>JOUTES CHALLENGE DES COMMERÇANTS</b> , 18h-23h, Pointe des Blagueurs. Les Francs Jouteurs.	<b>Lundi 29 août</b> <b>CONCERT DE CHANTS CORSES ERIC ET JEFF MATTEL</b> , à 21h, Domaine de l'Ermitage.
<b>Samedi 6 juillet</b> <b>REPAS DANSANT</b> , 20h, Pinède Saint Asile - Festeive de la Presqu'île.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Dimanche 3 juillet</b> <b>SARDINADE</b> , 12h, Parking Saint Asile. Les Fêtes Mandréennes.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Lundi 4 juillet</b> <b>CONCERT BETWEEN US</b> , 21h30, Square Jouvenceau.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Mercredi 6 juillet</b> <b>TOURNOI HANDBALL</b> , 18h-20h30, terrain de basket du village. USSM Basket.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Jeudi 7 juillet</b> <b>NETTOYAGE DE LA PLAGE SAINT ASILE</b> , à 8h45 sur la plage. Fête de la Mer et des Littoraux.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Vendredi 8 juillet</b> <b>MARCHE ARTISANAL NOCTURNE</b> , 17h-00h, place des Résistants. Les Francs Jouteurs. <b>JOUTES CHALLENGE DES COMMERÇANTS</b> , 18h-23h, Pointe des Blagueurs. Les Francs Jouteurs.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Vendredi 9 juillet</b> <b>VERNISSAGE EXPO MENOIZE</b> 11h, domaine de l'Ermitage. <b>FETE DE LA MER</b> , à partir de 19h30, Pinède St. Asile. Les Fêtes Mandréennes.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Dimanche 10 juillet</b> <b>BOULES CHALLENGE DE LA VILLE</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Lundi 11 juillet</b> <b>CONCERT DU TRIO MAGE</b> , 21h30, place du Maréga. <b>Mardi 12 juillet</b> <b>MERQUEZ PARTIE</b> , 17h30, Pinède Saint Asile - Pin Rolland Maréga Vert-Bois. <b>CIRQUE</b> , 18h30, Place des Résistants. <i>Cirque Dangleade</i> .	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Mercredi 13 juillet</b> <b>VERNISSAGE EXPO DE L'ATELIER PROVENCAL</b> , 18h30, Ancien restaurant scolaire. <b>REPAS DANSANT</b> , 20h, Pinède Saint Asile - Festeive de la Presqu'île.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Jeudi 14 juillet</b> <b>CERÉMONIE DU 14 JUILLET</b> , à 18h30, Monument aux morts. <b>SOURÉE MOUSSE</b> , 21h30, Place des Résistants. Les Fêtes Mandréennes. <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, Parking Saint Asile. Les Commerçants indépendants.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Vendredi 15 juillet</b> <b>MARCHE ARTISANAL NOCTURNE</b> , 17h-00h, Place des Résistants - Plein V'arts. <b>LOTTO</b> , 19h, parking du stade Lanerière. USSM Football. <b>Samedi 16 juillet</b> <b>LES 50 ANS DE L'USSM RUGBY</b> Journée d'animations au stade Bodrero. <b>SPECTACLE MUSICAL</b> , 21h30, USSM Rugby. <b>Dimanche 17 juillet</b> <b>VIDE GRENIERS</b> , 7h-13h, Parking Saint Asile. Festeive de la Presqu'île. <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, pl. des Résistants. Commerçants indépendants.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Lundi 18 juillet</b> <b>CONCERT -LES GENS LA-</b> , 21h30, Théâtre de Verdure. <b>Mardi 19 juillet</b> <b>REPAS DANSANT</b> , 20h, Pinède Saint Asile. Pin Rolland Maréga, Vert-Bois. <b>Mercredi 20 juillet</b> <b>TOURNOI HANDBALL</b> , 18h-20h30, terrain de basket du village. USSM Basket. <b>CIRQUE</b> , 18h30, Parking Saint Asile. <i>Cirque Dangleade</i> .	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Jeudi 21 juillet</b> <b>CONCERT -ANDREA CAPARROS QUARTET</b> , 21h30, Pinède Saint Asile. <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, Parking Saint Asile. Les Commerçants indépendants.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Vendredi 22 juillet</b> <b>MARCHE ARTISANAL NOCTURNE</b> , 17h-00h, place des Résistants. Plein V'arts. <b>JOUTES CHALLENGE DES COMMERÇANTS</b> , 18h-23h, Pointe des Blagueurs. Les Francs Jouteurs.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Samedi 23 juillet</b> <b>VERNISSAGE EXPO MENOIZE</b> 11h, domaine de l'Ermitage. <b>FETE DE LA MER</b> , à partir de 19h30, Pinède St. Asile. Les Fêtes Mandréennes.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Dimanche 24 juillet</b> <b>VIDE GRENIERS</b> , 7h-13h, Parking Saint Asile. Festeive de la Presqu'île. <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, pl. des Résistants. Commerçants indépendants.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Jeudi 28 juillet</b> <b>APÉRITIF MUNICIPAL</b> , 18h30, Square Jouvenceau. <b>GRILLADES DES PECHERS</b> , 19h, Parking de la place des Résistants. Les Pescadours. <b>Jeudi 28 juillet</b> <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, Pinède Saint Asile.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Vendredi 29 juillet</b> <b>APÉRITIF MUNICIPAL</b> , 11h, Pinède Saint Asile. <b>NATURE ET BIO</b> à partir de 18h, Domaine de l'Ermitage. Les Fêtes Mandréennes. <b>LA CULTURE VOUS TRANSPORTE À CHATEAUVALLON</b> : Le Lac des Cignes par le Ballet Priefocj. Inscriptions au 04.94.11.51.75.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Samedi 30 juillet</b> <b>FESTIVAL LOU PITCHOUN ANIMA TIONS DIVERSES ET JEU D'EAU DE PLEIN AIR -TERRA WILLY-</b> 21h30, Pl. des Résistants. Les Fêtes Mandréennes.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Dimanche 31 juillet</b> <b>FESTIVAL LOU PITCHOUN ANIMA TIONS DIVERSES ET JEU D'EAU</b> à partir de 11h à 18h, Pl. des Résistants. Les Fêtes Mandréennes. <b>JOUTES FINALE DU CHAMPIONNAT DE COTE D'AZUR</b> , 8h-19h, Pointe des Blagueurs.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Vendredi 15 juillet</b> <b>MARCHE ARTISANAL NOCTURNE</b> , 17h-00h, Place des Résistants - Plein V'arts. <b>LOTTO</b> , 19h, parking du stade Lanerière. USSM Football. <b>Samedi 16 juillet</b> <b>LES 50 ANS DE L'USSM RUGBY</b> Journée d'animations au stade Bodrero. <b>SPECTACLE MUSICAL</b> , 21h30, USSM Rugby. <b>Dimanche 17 juillet</b> <b>VIDE GRENIERS</b> , 7h-13h, Parking Saint Asile. Festeive de la Presqu'île. <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, pl. des Résistants. Commerçants indépendants.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Lundi 25 juillet</b> <b>CONCERT -ADULTI-</b> 21h30, Place des Résistants.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Mardi 26 juillet</b> <b>CIRQUE</b> , 20h30, place des Résistants. <i>Cirque Artigues</i> .	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Mercredi 27 juillet</b> <b>APÉRITIF MUNICIPAL</b> , 18h30, Square Jouvenceau. <b>GRILLADES DES PECHERS</b> , 19h, Parking de la place des Résistants. Les Pescadours.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Jeudi 28 juillet</b> <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, Parking Saint Asile. Les Commerçants indépendants. <b>CONCERT -LES INVENIABLES-</b> 21h30, Pinède Saint Asile.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Vendredi 29 juillet</b> <b>APÉRITIF MUNICIPAL</b> , 11h, Pinède Saint Asile. <b>NATURE ET BIO</b> à partir de 18h, Domaine de l'Ermitage. Les Fêtes Mandréennes. <b>LA CULTURE VOUS TRANSPORTE À CHATEAUVALLON</b> : Le Lac des Cignes par le Ballet Priefocj. Inscriptions au 04.94.11.51.75.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Samedi 30 juillet</b> <b>FESTIVAL LOU PITCHOUN ANIMA TIONS DIVERSES ET JEU D'EAU DE PLEIN AIR -TERRA WILLY-</b> 21h30, Pl. des Résistants. Les Fêtes Mandréennes.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Dimanche 31 juillet</b> <b>FESTIVAL LOU PITCHOUN ANIMA TIONS DIVERSES ET JEU D'EAU</b> à partir de 11h à 18h, Pl. des Résistants. Les Fêtes Mandréennes. <b>JOUTES FINALE DU CHAMPIONNAT DE COTE D'AZUR</b> , 8h-19h, Pointe des Blagueurs.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Vendredi 15 juillet</b> <b>MARCHE ARTISANAL NOCTURNE</b> , 17h-00h, Place des Résistants - Plein V'arts. <b>LOTTO</b> , 19h, parking du stade Lanerière. USSM Football. <b>Samedi 16 juillet</b> <b>LES 50 ANS DE L'USSM RUGBY</b> Journée d'animations au stade Bodrero. <b>SPECTACLE MUSICAL</b> , 21h30, USSM Rugby. <b>Dimanche 17 juillet</b> <b>VIDE GRENIERS</b> , 7h-13h, Parking Saint Asile. Festeive de la Presqu'île. <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, pl. des Résistants. Commerçants indépendants.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Lundi 25 juillet</b> <b>CONCERT -ADULTI-</b> 21h30, Place des Résistants.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Mardi 26 juillet</b> <b>CIRQUE</b> , 20h30, place des Résistants. <i>Cirque Artigues</i> .	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Mercredi 27 juillet</b> <b>APÉRITIF MUNICIPAL</b> , 18h30, Square Jouvenceau. <b>GRILLADES DES PECHERS</b> , 19h, Parking de la place des Résistants. Les Pescadours.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Jeudi 28 juillet</b> <b>MARCHE NOCTURNE</b> , 15h-00h, Parking Saint Asile. Les Commerçants indépendants. <b>CONCERT -LES INVENIABLES-</b> 21h30, Pinède Saint Asile.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Vendredi 29 juillet</b> <b>APÉRITIF MUNICIPAL</b> , 11h, Pinède Saint Asile. <b>NATURE ET BIO</b> à partir de 18h, Domaine de l'Ermitage. Les Fêtes Mandréennes. <b>LA CULTURE VOUS TRANSPORTE À CHATEAUVALLON</b> : Le Lac des Cignes par le Ballet Priefocj. Inscriptions au 04.94.11.51.75.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Samedi 30 juillet</b> <b>FESTIVAL LOU PITCHOUN ANIMA TIONS DIVERSES ET JEU D'EAU DE PLEIN AIR -TERRA WILLY-</b> 21h30, Pl. des Résistants. Les Fêtes Mandréennes.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.
<b>Dimanche 31 juillet</b> <b>FESTIVAL LOU PITCHOUN ANIMA TIONS DIVERSES ET JEU D'EAU</b> à partir de 11h à 18h, Pl. des Résistants. Les Fêtes Mandréennes. <b>JOUTES FINALE DU CHAMPIONNAT DE COTE D'AZUR</b> , 8h-19h, Pointe des Blagueurs.	<b>Dimanche 14 août</b> <b>BOULES CHALLENGE LE BARON</b> , 9h-20h, Bouleodrome d'isanto et stade du village. Les Boulomanes du Creux.